

Motifs de la décision relative au projet d'arrêté fixant la liste des usages des produits phytopharmaceutiques, pour lesquels aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles pour les équipements sportifs ou parties d'équipements sportifs

Soumis à la consultation du public du 26 mai au 16 juin 2026

La présente consultation du public a porté sur le projet d'arrêté fixant la liste des usages des produits phytopharmaceutiques, pour lesquels aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles pour les équipements sportifs ou parties d'équipements sportifs.

La consultation a recueilli 29 contributions parmi lesquelles 12 des commentaires expriment une opposition à la publication de l'arrêté, et 17 des commentaires exprimés y sont favorables.

Il a été en conséquence décidé de maintenir en l'état le projet d'arrêté fixant la liste des usages des produits phytopharmaceutiques, pour lesquels aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles pour les équipements sportifs ou parties d'équipements sportifs.